COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2010

Présents : **Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI - - Sylvie BERTIN - Sandra DINET - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX –- Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL –- Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Jacky MELIQUE - Henri KIRIEL - Alain TROUVE**

Absents : **Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU**
Cécile GAUVILLE HERBET pouvoir à Sylvie BERTIN

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 février 2010
- Vote du compte administratif 2009 de la commune
- Approbation du compte de gestion 2009 de la commune
- Affectation des résultats 2009 de la commune
- Vote du compte administratif 2009 de l'eau
- Approbation du compte de gestion 2009 de l'eau
- Affectation des résultats 2009 pour l'eau
- Vote du compte administratif 2009 de l'assainissement
- Approbation du compte de gestion 2009 de l'assainissement
- Affectation des résultats 2009 pour l'assainissement
- Vote des subventions aux associations
- Vote des tarifs municipaux
- Vote du taux des 4 taxes pour 2010
- Délibération afin d'autoriser monsieur le Maire à solliciter une subvention au conseil général pour le transport des enfants de l'école à la piscine de Senlis.
- Délibération pour autoriser le recrutement d'un jeune dans le cadre des contrats passerelle

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 3 février 2010 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 février 2010 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte administratif 2009 de la commune :

Claude BOUHELIER, adjoint délégué aux finances, commente les différents chapitres des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2009 de la commune.
Il est proposé de voter le compte administratif 2009 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 313 142.08	1 096 502.84
Recettes	1 313 142.08	1 397 931.18

Excédent de fonctionnement de l'année 2009 : 301 428.34 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	1 283 631.96	509 578.35
Recettes	1 283 631.96	841 638.92

Excédent d'investissement de l'année 2009 : 332 060.55 €
Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 de la commune est approuvé à l'unanimité par 18 voix pour.

3. Compte de gestion 2009 de la commune :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif et est conforme au compte administratif.
Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.
. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune 2009 à l'unanimité par 19 voix pour.

4. Affectation des résultats de la commune 2009 :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2009 de la commune et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 voix pour, d'affecter aux articles suivants :

D 001	Déficit antérieur d'investissement	-91 015.04
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	185 763.09
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	115 665.25

5. Compte administratif 2009 de l'eau :

Claude BOUHELIER présente au conseil municipal le compte administratif 2009 de l'eau.
Il est proposé de voter le compte administratif 2009 de l'eau comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	44 589.29	27 658.62
Recettes	44 589.29	29 830.04

Excédent de fonctionnement de l'année 2009 : 2 171.42 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	102 471.12	2 841.17
Recettes	102 471.12	35 331.49

Excédent d'investissement de l'année 2009 : 32 490.32 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 de l'eau est approuvé à l'unanimité par 18 voix pour.

6. Compte de gestion 2009 de l'eau :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif.
Il est conforme au compte administratif qui a été présenté précédemment.
Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.
. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2009 de l'eau à l'unanimité par 19 voix pour.

7. Affectation des résultats 2009 de l'eau :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2009 de l'eau et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide par 19 voix pour, d'affecter aux articles suivants :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	99 629.95
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	17 261.11

8. Compte administratif 2009 de l'assainissement :

Claude BOUHELIER présente le compte administratif 2009 de l'assainissement.

Il est proposé de voter le compte administratif 2009 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	91 435.29	29 508.24
Recettes	91 435.29	47 394.27

Excédent de fonctionnement de l'année 2009 : 17 886.03 €

Section d'investissement :

	Prévu	Réalisé
Dépenses	93 675.03	13 832.09
Recettes	93 675.03	49 045.82

Excédent d'investissement de l'année 2009 : 35 213.73 €

Après en avoir délibéré, le compte administratif 2009 de l'assainissement est approuvé à l'unanimité par 18 voix pour.

9. Compte de gestion 2009 de l'assainissement :

Le compte de gestion dressé par le Percepteur de Pont Sainte Maxence pour l'exercice 2009 reflète l'exécution des recettes et dépenses du budget primitif.
Il est conforme au compte administratif qui a été présenté précédemment.
Après s'être assuré que le Percepteur de Pont Sainte Maxence a repris dans ses écritures le montant de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009.
. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
. statuant sur la compatibilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de l'assainissement 2009 par 19 voix Pour.

10. Affectation des résultats 2009 de l'assainissement :

Monsieur Le Maire soumet au conseil municipal les résultats 2009 du compte administratif de l'assainissement et propose qu'ils soient affectés au budget primitif 2010.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 19 voix pour, d'affecter aux articles suivants :

R 001	Excédent antérieur d'investissement	17 913.99
R 1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	73 821.32

11. Attribution des subventions aux associations pour 2010 :

Monsieur Le Maire présente la synthèse des subventions aux associations établie en commission finances.
Les dépenses sont en augmentation de près de 30 %.
Après en avoir délibéré, les subventions aux associations sont votées à l'unanimité.

12. Vote des tarifs municipaux :

Après revue de détail, les tarifs municipaux proposés pour 2010 sont adoptés à l'unanimité.

PISCINE ENFANT	
1 Bain	**1,8**
10 Bains	**12,6**
20 Bains	**21**
EXTERIEUR	**2,1**
PISCINE ADULTE	
1 Bain	**2,5**
10 Bains	**22,6**
EXTERIEUR	**3,2**
GROUPE	**1,2**
CONCESSION DE CIMETIERE	
Concession simple (3,36m²)	

Trentenaire	**210**
Cinquantenaire	**360**
Perpétuelle	**4000**
Concession double (5,76 m²)	
Trentenaire	**370**
Cinquantenaire	**610**
Perpétuelle	**7000**
Columbarium/1ère case	
15 ans	**230**
30 ans	**460**
50 ans	**900**
(pour le dépôt d'une seconde urne il sera réclamé la moitié du tarif en vigueur)	
Reprises des caveaux	
1 Place	**560**
2 Places	**650**
3 Places	**740**
4 Places	**1000**
SALLE DES FETES	
Extérieur Week-end	**670**
Extérieur Journée	**540**
Ménage (chèque de caution)	**100**
Fleurinois Week-end	**315**
Fleurinois Journée	**255**
PHOTOCOPIES	
A4 recto	**0,15**
A4 recto verso	**0,25**
A3 recto	**0,25**
A3 recto verso	**0,3**
A4 couleur recto	**0,8**
A4 couleur recto verso	**1,5**
A3 couleur recto	**1,5**
A3 couleur recto verso	**2,5**
Fax	**0,8**
TAXE DE RACCORDEMENT	**2700**
DROIT DE PLACE DES TAXIS	**300**
DROIT PLACE (matériel outillage)	**60**
DROIT PLACE D (pizza)	**16**
DROIT PLACE avec électricité (boucherie)	**20**
REPAS CANTINE	
Pour 1 enfant	**4,65**
Pour 2 enfants	**4**
Pour 3 enfants	**3,25**
TAXES COMMUNALES : EAU	**0.3244**

ASSAINISSEMENT	**0.2549**
ETUDES SURVEILLEES	
2j/semaine	**13,5**
4j/semaine	**27**
4J/semaine pour 2 enfants	**43**

Après revue de détail, les tarifs municipaux proposés sont adoptés à l'unanimité.

13. Vote du taux des 4 taxes pour 2010 :

Claude BOUHELIER expose les motivations de la commission des finances pour une augmentation du taux de base de 6 % des 4 taxes locales pour 2010.

Le débat s'installe largement au sein du conseil municipal autour du choix des taux d'augmentation.
Après échanges de vues, les votes se répartissent de la manière suivante :

13 votes pour 4%
1 vote pour 2 %
5 votes pour 6 %

Les taux des 4 taxes locales sont approuvés comme suit :

	2009	2010
Taxe d'habitation	5.39 %	5.60 %
Taxe du foncier bâti	12.20 %	12.69 %
Taxe du foncier non bâti	41.62 %	43.28 %
Taxe professionnelle	3.54 %	3.68 %

14. Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au Conseil Général pour le transport des élèves de l'école élémentaire à la piscine de Senlis :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à une participation du Conseil Général pour le transport des enfants à la piscine de Senlis pour l'année scolaire 2009/2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général.

15. Création d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi dit « Passerelle »:

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que, depuis le 1er juin 2009, dans le cadre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, des contrats d'accompagnement dans l'emploi peuvent être conclus pour des jeunes de 16 à 25 ans révolus. Ces contrats d'accompagnement dans l'emploi sont proposés, prioritairement aux collectivités territoriales, afin de permettre aux jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle dans des métiers offrant des débouchés dans le secteur marchand.

Notre commune peut donc décider d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un jeune à s'insérer dans le monde du travail. Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 12 mois renouvelable une fois. L'état prend en charge 90 % de la rémunération correspondant au SMIC et exonérera les charges patronales.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un contrat passerelle à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour les services administratifs afin de pallier à l'absence d'un adjoint administratif qui souhaite travailler à 80 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter la proposition de Monsieur Le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

La séance est levée à heures 23:20.